



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2025**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 38

En exercice : 38

Ayant pris part à la délibération : 36

Mis en ligne le : 22/12/2025

L'an deux-mille vingt-cinq et le dix-huit du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles. L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - Mme CZURKA- M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI- Mme CUILLIERE - M. GARDIOL - Mme ATTAF - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. PIQUET - M. RENAUDIN - M. OULIE - Mme HAMOU-THERREY - Mme MICHEL - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - Mme ROVARINO - Mme CHAUVIN- M. MATHON - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - Mme MERAKCHI - M.SAHRAOUI - M. LICCIA - M. BOCCIA - Mme SAHUN- M. ALLIOTTE - M.LARLET - M. WAHARTE

Pouvoirs : Mme PIOMBINO à M. WAHARTE

Absents : M. BORELLI - M. DE SOUZA

Secrétaire de séance : M. Malick SAHRAOUI

AUTORISATION RELATIVE AUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL

N° Acte : 7.1.6

Délibération n°25-150

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction comptable M57

Vu le Budget Primitif et les Décisions Modificatives du Budget Principal sur l'exercice 2025

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales (art L1612-1) prévoit que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut jusqu'à l'adoption du budget et sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel comprises dans une autorisation de programme (AP), l'exécutif de la collectivité territoriale peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'à son règlement, en cas de non-adoption du budget, liquider et mandater les dépenses d'investissement

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre, égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption ou de son règlement. Il est rappelé aux membres du conseil municipal que les crédits ouverts (BP+DM1) à la section d'investissement sur l'exercice 2025 du Budget Principal s'élèvent à 22 185 385,88 € ventilés en :

- 1 340 920,00 € de crédits hors opérations budgétaires sur les chapitres 13, 204, 21, 26 et 27,
- 16 491 552,59,00 € de crédits sur des opérations budgétaires hors AP,
- 4 352 913,29 € de crédits sur des opérations budgétaires sur AP
- En conséquence, le montant maximum des dépenses susceptibles d'être engagées, liquidées, et mandatées avant le vote du Budget Primitif 2026 est de 7 321 177,34€ selon l'affectation détaillée ci-dessous :

Opération M57 ou chapitre	Libellé	Crédits ouverts 2025	ASI 2026
Hors opération M57 hors AP	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	100 000,00	25 000,00
	204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	349 920,00	87 480,00
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	440 000,00	110 000,00
	26 PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	60 000,00	15 000,00
	27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	391 000,00	97 750,00
	Total Hors opération M57 hors AP	1 340 920,00	335 230,00
Opération M57 hors AP	000108 ACQUISITION PARC AUTO	450 000,00	112 500,00
	000112 INFORMATIQUE ET RESEAUX	800 000,00	200 000,00
	000114 ESPACES PUBLICS URBAINS ET NATURELS	2 980 000,00	745 000,00
	000116 MOBILIER ET MATERIEL	692 500,00	173 125,00
	000117 TRAVAUX ANNUELS	3 300 266,61	825 066,65
	000119 REHABILITATION BATIMENTS COMMUNAUX	1 905 730,43	476 432,61
	000124 TRAVAUX DE CHAUFFAGE	1 100 000,00	275 000,00
	000130 CTM	30 000,00	7 500,00
	000133 OPERATIONS GENERALES DE VOIRIE	2 170 000,00	542 500,00
	000137 RESEAUX ET VIDEOPROTECTION	150 000,00	37 500,00
	000143 REHABILITATION LEO LAGRANGE	2 000,00	500,00
	000156 INFORMATISATION DES ECOLES	280 000,00	70 000,00
	000161 MISE EN ACCESSIBILITE	100 000,00	25 000,00
	000162 STADE SYNTHETIQUE	5 000,00	1 250,00
	000165 MAITRISE DE L'ENERGIE	140 000,00	35 000,00
	000173 AGRANDISSEMENT DES CIMETIERES	5 000,00	1 250,00
	000175 TRAVAUX FALAISE	10 000,00	2 500,00
	000181 REHABILITATION BATIMENT LE ROMARIN	1 406 055,55	351 513,89
	000186 REHAB GS AUBRAC	115 000,00	28 750,00
	000189 PARC DES 3 MARES - STADE CARPENTIER PORTUGAL	815 000,00	203 750,00
	458114 CONVENTION TTMO RUE ITALIE	5 000,00	1 250,00
	458116 CONVENTION DE GESTION ZAE - METROPOLE	30 000,00	7 500,00
Total Opération M57 hors AP		16 491 552,59	4 122 888,15
Opération M57 sur AP	000171 AMENAGEMENT DES BORDS DE L'ETANG	311 526,06	102 803,60
	000179 GS LES PINS	2 223 301,30	733 689,43
	000190 GRAND PARC URBAIN	1 818 085,93	599 968,36
Total Opération M57 sur AP		4 352 913,29	1 436 461,39

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote par 32 voix Pour et 4 Abstentions (SAHUN Véronique / BOCCIA Hervé / LICCIA Marcel / ALLIOTTE Xavier)

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif du Budget Principal pour l'exercice 2026 dans la limite de 7 321 177,34€ selon l'affectation prévue dans le tableau ci-dessus.

Le Secrétaire de Séance

M. SAHRAOUI



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 22/12/2025

P. le Maire et par délégation
Le DGA RESSOURCES

E. PASQUETTI



